******

**Réunion annuelle du PNUD 2021**

Renforcer l’état de droit et les droits de l’homme pour pérenniser la paix et favoriser le développement

**APPROCHES CENTRÉES SUR LES PERSONNES POUR L’ÉTAT DE DROIT, LA SÉCURITÉ ET LES DROITS HUMAINS - IMPACTS SECONDAIRES DE LA COVID-19**

Virtuelle | 22 - 24 juin

Note de cadrage

L’objectif de la réunion est de promouvoir un échange entre les États membres, les praticiens, les experts du PNUD et des Nations Unies, les homologues nationaux au niveau ministériel, ainsi que les représentants des groupes de réflexion, des universités et de la société civile. Le thème abordé sera celui du contexte actuel de développement de l’état de droit, de la sécurité et des droits humains, et la manière dont ce développement a été affecté par la pandémie de COVID-19. Tout en réfléchissant aux acquis de 2020, nous examinerons de manière approfondie la complexité et les défis posés par la crise persistante, et nous explorerons les diverses possibilités offertes pour façonner un avenir plus responsable, plus inclusif et plus juste. La réunion se déroulera comme suit :

* Présentation des approches centrées sur les personnes dans les domaines de l’état de droit, de la sécurité, de la justice et des droits humains, fondées sur des partenariats avec les gouvernements, la société civile et le secteur des affaires, tout en explorant des méthodes de travail nouvelles et innovantes ;
* Examen de l’impact croissant de la numérisation et de l’utilisation accrue de la technologie dans le secteur de l’état de droit à l’échelle mondiale, y compris les technologies émergentes, les opportunités et les risques, notamment en ce qui concerne la transparence, la collecte de données et le droit au respect de la vie privée ;
* Débat sur notre partenariat avec ONU Femmes sur l’égalité entre les sexes en matière de justice, afin de mieux comprendre les opportunités et les défis auxquels sont confrontées les femmes dirigeantes dans le secteur de la justice ;
* Passage en revue des efforts renouvelés pour élaborer et mettre en œuvre une approche de la sécurité axée sur les personnes ;
* Examiner les mécanismes de responsabilisation en matière de droits humains,notamment les actions menées par le secteur des affaires, les gouvernements et les institutions nationales des droits humains (INDH) ;
* Examiner l’avenir de la justice et les façons de combattre les inégalités, les iniquités et le racisme systémique hérités grâce à la justice et au développement.

Un bon nombre de nos Bureaux Pays ont réalisé des progrès considérables dans ces domaines, en particulier dans celui de la numérisation. Ainsi, la réunion annuelle permettra d’examiner les enseignements tirés et de favoriser l’apprentissage transrégional, ce qui sera reflété dans la nouvelle phase IV (2022-2025) du Programme mondial de renforcement de l’état de droit et des droits humains pour pérenniser la paix et favoriser le développement.

**Contexte**

**La crise de la COVID-19 a exacerbé et mis en évidence les inégalités, la marginalisation et l’exclusion, existantes et nouvelles.** Elle a également révélé l’incapacité des gouvernements à fournir des services publics adéquats pour répondre à une demande croissante. De plus, elle a mis en exergue les obstacles structurels qui empêchent les personnes d’accéder à la justice, de faire valoir leurs droits, de participer à la vie publique et d’opérer des changements au niveau individuel et structurel. Pour la première fois depuis 2001[[1]](#footnote-1), la majorité de la population mondiale (54 %) vit dans des autocraties. L’espace civique, longtemps considéré comme une caractéristique fondamentale des sociétés ouvertes et démocratiques, est en déclin. Selon CIVICUS, 87 % de la population mondiale ne vit pas dans des sociétés ouvertes et la pandémie de COVID-19 a eu pour conséquence d’accroître la pression exercée sur l’espace civique et les droits de l’homme dans tous les contextes. En 2020, nous avons vu des personnes d’origines diverses et de toutes générations s’unir à l’échelle locale, nationale et mondiale­ pour demander davantage d’inclusion, de droits et de responsabilisation, et de mettre fin à l’oppression. Les mesures de confinement ont d’abord ralenti la vague de manifestations, mais en avril 2020, de nouvelles protestations de masse contre les gouvernements ont eu lieu tous les quatre jours.[[2]](#footnote-2) Les groupes les plus durement touchés par la pandémie sont ceux qui souffrent depuis longtemps d’une **discrimination et d’une exclusion systémiques**. Face à l’agitation sociale croissante, de nombreux gouvernements ont réagi en appliquant des lois, des mesures et la force physique pour réprimer la dissidence publique. Alors que la pandémie persiste, les relations entre les gouvernements et leurs populations sont de plus en plus tendues.

La crise, conjuguée à la montée des mouvements sociaux, a créé un sentiment d’urgence pour s’attaquer aux lacunes en matière de justice et aux inégalités systémiques préexistantes, notamment **l’inégalité entre les sexes, les menaces pesant sur les femmes dirigeantes et les pratiques discriminatoires.** Le nouveau contrat social adapté à notre nouveau contexte social devra inclure des réformes institutionnelles qui amélioreront la qualité, la portée et l’accessibilité des services de justice. Si la pandémie a engendré des défis historiques et d’une ampleur inégalée, elle a également ouvert des possibilités inattendues. Certains gouvernements, la société civile et les partenaires du développement ont trouvé de nouvelles façons de travailler, notamment en profitant de l’occasion pour renforcer une **approche centrée sur les personnes et fondée sur les droits humains**, tout en s’efforçant d’instaurer une paix et une prospérité durables.

À l’avenir, les efforts du PNUD visant à soutenir des structures et des systèmes plus justes, inclusifs et réactifs resteront fondés sur le respect des droits de l’homme et de la dignité humaine, comme le stipule **l’Appel à l’action en faveur des droits de l’homme lancé par le Secrétaire général[[3]](#footnote-3).** La demande en termes de meilleures institutions de justice et de sécurité doit être satisfaite par le biais d’approches plus responsables, plus réactives et plus centrées sur les personnes, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. La crise actuelle nous oblige à repenser la manière dont les **services de justice sont fournis** à l’aide des technologies actuelles et émergentes et du support numérique, tout en préservant les droits et les libertés. Nous reconnaissons la nécessité d’impliquer le **secteur des affaires et les systèmes de droits de l’homme nationaux pour soutenir la responsabilisation, le respect et l’application des droits de l’homme.**

Les **Objectifs de développement durable (ODD)**, qui reposent sur les droits de l’homme et le respect de l’état de droit, offrent un cadre d’action pour des économies et des sociétés plus inclusives et durables. Le PNUD reconnaît que les ODD dépendent de systèmes de gouvernance qui doivent être justes, responsables et sensibles aux demandes de leurs populations. En même temps, les moyens et les méthodes des systèmes de gouvernance sont en rapide transformation grâce aux progrès de la sphère numérique et aux évolutions dans le domaine de la communication. Il est essentiel de renforcer la sécurité afin de prévenir et de combattre les nouvelles formes de violence dans le cadre de l’état de droit et dans le respect inconditionnel des lois et des principes des droits de l’homme. Le PNUD a conçu une approche de la sécurité centrée sur les personnes en partenariat avec des experts en sécurité, des organismes de défense des droits de l’homme et des praticiens de la justice, qui vise à soutenir les acteurs nationaux pour réduire la mortalité liée aux conflits ainsi que toutes les formes de violence dans le cadre d’initiatives plus larges de stabilisation, de consolidation de la paix et de relance.

Tandis que nous sommes confrontés à une myriade de défis mondiaux à plusieurs niveaux, qui ont un impact sur la réalisation de **l’Agenda 2030,** les objectifs de paix, de justice et d’inclusion peuvent sembler hors de portée. Le PNUD s’engage à forger un nouveau contrat social, fondé sur un avenir juste et inclusif permettant à l’humanité de s’épanouir dans la dignité.

**Le Programme mondial du PNUD sur le renforcement de l’état de droit et des droits humains pour pérenniser la paix et favoriser le développement (2016-2021)** soutient ces engagementset vise à garantir des approches centrées sur les personnes pour accroître l’accès à la justice, assurer la sécurité et la protection des droits de l’homme dans les contextes affectés par les conflits, les crises et la vulnérabilité. Le Programme mondial mobilise les capacités du PNUD et du système des Nations Unies en traitant à la fois de l’offre et de la demande en termes de justice, de sécurité et de droits de l’homme. Nous apportons notre soutien à la prestation de services accessibles et efficaces (en mettant l’accent sur les femmes et les groupes marginalisés et vulnérables) dans certains des contextes les plus complexes du monde, comme la région du Sahel, la Somalie et l’Afghanistan.

**Partenariats**

La compréhension des liens entre l’état de droit et les droits humains, ainsi que le contexte de la COVID-19 et ses effets sur les trois piliers de la Charte des Nations Unies : développement, paix et sécurité, et droits de l’homme, est une priorité. Cette démarche est en totale harmonie avec l’engagement du PNUD visant à appuyer l’axe humanitaire-développement, les réformes du système des Nations Unies, le travail inter-système et la suppression des cloisonnements. L’état de droit et les droits de l’homme ont été reconnus comme des domaines clés grâce auxquels l’organisation peut soutenir un changement transformationnel aux niveaux local, national, régional et mondial.

La réunion annuelle du PNUD sur l’état de droit est l’occasion de présenter et de réaffirmer nos partenariats, comme la **Cellule de coordination mondiale pour l’état de droit (GFP)**, codirigée par le PNUD et le Département des opérations de paix de l’ONU, le **partenariat tripartite de soutien aux institutions nationales des droits de l’homme (TPP) avec le** HCDH et la GANHRI, **l’entité Sauver des vies (SALIENT)** avec l’UNODA**,** le partenariat conjointPNUD-UNHCRsur **l’état de droit et la gouvernance locale**,le **partenariat Justice pour les femmes** avecl’ONU Femmes, le partenariat avec le **PNUD-HCDH** sur l’application des mécanismes des droits humains pour un développement durable, ainsi qued’autres engagements dans l’ensemble du système en faveur de l’état de droit et des droits humains.

**Description de l’événement virtuel**

La réunion annuelle aura lieu sous la forme d’un forum virtuel du 22 au 24 juin. Elle comptera avec la participation de hauts fonctionnaires des Nations Unies, de représentants permanents, d’homologues nationaux de niveau ministériel, d’États membres et de parties prenantes de l’ensemble du système des Nations Unies, ainsi que celle de représentants de groupes de réflexion, du monde universitaire et de la société civile.

La réunion débutera **mardi 22 juin** (EST) dans la matinée avec une séance d’ouverture dirigée par l’administrateur du PNUD, M. Achim Steiner, destinée à mettre l’accent sur l’état de droit et les droits de l’homme en tant qu’éléments constitutifs du développement.

Elle sera suivie d’un débat sur **l’importance de placer les personnes au centre des efforts de sécurité,** puis d’une session conjointe avec ONU Femmes sur **le pouvoir transformateur des femmes** dans les processus de justice inclusive.

**Le mercredi 23 juin,** la séance débutera par un groupe de discussion sur l’appui à apporter à **la responsabilisation en matière de droits humains ;** il sera suivi d’un échange sur les **défis et les impacts des nouvelles technologies sur l’état de droit et les droits humains.** Le forum se terminera par une réflexion finale **sur l’avenir de la justice, le racisme systématique et les inégalités.**

Le **jeudi 24 juin,** une réunion des partenaires aura lieu sur invitation.

1. V-Dem Institute. Autocratization Surges–Resistance Grows Democracy Report 2020. https://www.v-dem.net/media/filer\_public/de/39/de39af54-0bc5-4421-89ae-fb20dcc53dba/democracy\_report.pdf [↑](#footnote-ref-1)
2. Carnegie Global Protest Tracker [↑](#footnote-ref-2)
3. L’appel à l’action distingue 7 domaines d’action thématiques qui mettent en exergue les domaines où des efforts concertés doivent être réalisés, non seulement au niveau du système mais aussi des individus au sein de l’ONU, afin de réaliser des progrès importants ou d’éviter un retour en arrière en matière de droits de l’homme. Les plates-formes, les présences et les programmes du PNUD sont essentiels à l’appel à l’action et le PNUD se trouve au centre du soutien à la mise en œuvre de l’appel à l’action. [↑](#footnote-ref-3)